Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Mardi 16 octobre 2012

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, convoquée par écrit, tenue le 16 octobre 2012 à la salle municipale, de 20h00 à 20h20.

Sont présents:	Messieurs	Yannick Trépanier
		Yvon Martel
		Claude Bourassa
		Réal Boissonneault
		Marcel Larochelle
Est absent:	Monsieur	André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

228-2012 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

229-2012 Acceptation soumission asphalte.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants pour asphalter une partie du rang 11 dans la Municipalité de Saint-Valère (secteur route Vigneault et devant le dépanneur): Sintra inc. (région Centre-du-Québec), Pavage Veilleux (1990) inc. et Asphalte Lemaire inc. Les soumissions reçues sont : Sintra inc. (région Centre-du-Québec), Pavage Veilleux (1990) inc. Le Conseil accepte et accorde la soumission à l'entreprise Sintra inc. (région Centre-du-Québec) pour asphalter une partie du rang 11 dans la Municipalité de Saint-Valère au montant de 49 399,25 $ plus les taxes. Monsieur Louis Hébert, maire, et Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer tous les documents se rattachant au projet.

230-2012 Photocopieur.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise la location d'un appareil multifonction de la compagnie Xérox au montant de 166,67 $ par mois plus taxes pour une période de 5 ans ainsi que le contrat entretien pour la même période. Monsieur Louis Hébert, maire, et Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer tous les documents se rattachant au projet.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

229-2012, 230-2012.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16e jour du mois d'octobre deux mil douze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

231-2012 Clôture de la séance.
Il est proposé à 20h20 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

_____
Louis Hébert
Maire

_____	_____
Louis Hébert Maire	Jocelyn Jutras, Directeur général et secrétaire-trésorier